



Association des pharmaciens
des établissements de santé du Québec

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec conclut une entente de principe avec le gouvernement

MONTREAL, le 27 décembre 2021 – L'[Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec \(A.P.E.S.\)](#) annonce être parvenue à une entente de principe avec le gouvernement du Québec sur les conditions de travail de ses membres. Cette entente a été conclue le 24 décembre en fin de journée.

« Nous jugeons que cette entente de principe est satisfaisante et contribuera à soutenir les efforts d'attraction et de rétention de pharmaciens dans le réseau de la santé afin d'améliorer l'offre de soins pharmaceutiques aux patients », a indiqué le président de l'A.P.E.S., le pharmacien François Paradis.

Le conseil d'administration de l'A.P.E.S. en recommandera l'adoption lors d'une assemblée générale qui aura lieu au cours du mois de janvier prochain. **L'A.P.E.S. ne commentera pas davantage le contenu de l'entente tant que ses membres n'en auront pas pris connaissance en assemblée.**

Une expertise essentielle

L'expertise des pharmaciens d'établissements leur permet de prendre en charge la pharmacothérapie des patients, et ce faisant, d'optimiser les résultats thérapeutiques. Par exemple, leurs interventions permettent de diminuer les effets indésirables des médicaments et contribuent à écourter les hospitalisations, à prévenir les réadmissions ainsi qu'à réduire les consultations à l'urgence découlant de problèmes médicamenteux. Leur participation aux équipes interdisciplinaires favorise par ailleurs que les médecins se consacrent davantage au diagnostic et au suivi des pathologies, et les infirmières, aux soins directs aux patients.

En raison de l'importante pénurie qui perdure à l'échelle du Québec – un poste sur cinq est non comblé et la création de postes est limitée – de nombreuses unités de soins hospitaliers et cliniques ambulatoires n'ont malheureusement pas ou ont peu de pharmaciens affectés aux soins pharmaceutiques.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente plus de 1700 pharmaciens travaillant principalement dans les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS), les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) et les centres hospitaliers universitaires du Québec.

- 30 -

Source :

Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements :

France Bouffard, A.P.E.S.

Cell. : 514 718-4811